

Commission des finances et de l'audit

Séance du 10 mars 2022

Décision CFA n° 2022-02

Programme de surveillance des cours d'eau Echantillonnage de l'ichtyofaune

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-7, relatifs à l'Office Français de la Biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R. 131-28 à R. 131-31 relatifs au Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité et, en particulier, ses articles R. 131-28-5 relatif aux attributions de commissions spécialisées ; R.131-28-6 relatif aux attributions pouvant être déléguée au Directeur Général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatifs aux conditions de délibérations ; R. 131-30, relatif aux compétences du Directeur Général de l'Office Français de la Biodiversité ; R. 131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL, en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-03 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des Finances de l'Audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-04 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant délégations de pouvoir au Directeur général au titre du décret n°2019-580 ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** les rapports de présentation et d'attribution présentés aux séances des 9 février et 7 mars 2022 de la commission consultative des marchés publics de l'OFB, et signés par le Directeur des Finances en date du 9 février et du 7 mars 2022 ;
- ▶ **Vu** les avis favorables de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors des séances du 1er décembre 2021, du 9 février 2022 et du 7 mars 2022 ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1:

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB de l'accord-cadre n° 2021-13 « Programme de surveillance des cours d'eau - échantillonnage de l'ichtyofaune ».

Cet accord-cadre est divisé en quatorze lots (à noter que le lot 13 a été déclaré infructueux dans un premier temps puis relancé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique – Procédure référencée n° 2022-03). Ces quatorze lots multi-attributaires sont attribués selon la méthode dite « en cascade » en fonction du nombre d'offres retenues, le premier attributaire car mieux placé, le second si désistement du premier, et le troisième si désistement du second.

Cet accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un maximum fixé à 6 400 000 euros HT pour la durée totale du marché soit 47 mois à compter du 1^{er} mai 2022.

Les prestations s'exécuteront ainsi :

N° lot	Intitulés	Modalité d'attribution	Montant mini	Montant Maxi tous lots confondus	Forme de l'accord-cadre	Attributaires
Lot 1	échantillonnage de l'ichtyofaune - HAUTS-DE-FRANCE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{er} FISH PASS et 2nd AQUASCOP HYDROSPHERE
Lot 2	échantillonnage de l'ichtyofaune - NORMANDIE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{er} FISH PASS, 2^{ème} SCE et 3^{ème} AQUASCOP HYDROSPHERE
Lot 3	échantillonnage de l'ichtyofaune - ILE-DE-FRANCE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{er} AQUASCOP HYDROSPHERE et 2nd AQUABIO

Lot 4	échantillonnage de l'ichtyofaune – BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{er} HYDROCONCEPT, 2^{ème} FISH PASS, et 3^{ème} SCE
Lot 5	échantillonnage de l'ichtyofaune - GRAND-EST	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	DUBOST ENVIRONNEMENT
Lot 6	échantillonnage de l'ichtyofaune - CENTRE-VAL-DE-LOIRE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{ER} HYDROCONCEPT, 2^{ème} SCE et 3^{ème} AQUASCOP HYDROSPHERE
Lot 7	échantillonnage de l'ichtyofaune - AUVERGNE-RHONE-ALPES	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{er} TERE0, 2^{ème} TERANA et 3^{ème} AQUASCOP HYDROSPHERE
Lot 8	échantillonnage de l'ichtyofaune - AUVERGNE-RHONE-ALPES	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{ER} EUROFINS, 2^{ème} AQUASCOP HYDROSPHERE et 3^{ème} TERANA
Lot 9	échantillonnage de l'ichtyofaune - NOUVELLE-AQUITAINE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{ER} SCE et 2nd AQUABIO
Lot 10	échantillonnage de l'ichtyofaune - NOUVELLE-AQUITAINE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	AQUABIO

Lot 11	échantillonnage de l'ichtyofaune - OCCITANIE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	AQUASCOP ARPO
Lot 12	échantillonnage de l'ichtyofaune - OCCITANIE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	AQUASCOP BIOTOPE
Lot 13 Marché 2022-03	échantillonnage de l'ichtyofaune – PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR ET CORSE	mono-attributaire	Sans	6 400 000 € H.T (390 000 € H.T pour ce lot suite à procédure négociée)	A bons de commande	ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS DE PECHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE PACA (ARFPMA PACA) et MAISON REGIONALE DE L'EAU (MRE)
Lot 14	échantillonnage de l'ichtyofaune - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	multi-attributaires	Sans	6 400 000 € H.T	A bons de commande	1^{er} EUROFINS et 2nd AQUABIO

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Directeur général de l'OFB à signer les lettres de rejet des offres, à attribuer, signer puis notifier l'accord-cadre aux attributaires précités.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la Commission des
finances et de l'audit

Le Président de la Commission
des finances et de l'audit

Denis CHARISSOUX

Olivier THIBAUT